



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil municipal local tenue le **lundi 7 décembre 2020** en vidéoconférence en vertu de l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Le conseil est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part aux discussions, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication. La présente séance se tiendra donc en vidéoconférence et sera diffusée sur le site internet de la Municipalité à compter du mardi 8 décembre 2020.

Sont présents :

Maire: Brent Montgomery
Conseillers : Maureen Bédard
Raymond Bureau
David Hogan
Thomas Lavallee
Shelley MacDougall
Dorothy Noël

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Brent Montgomery.

Également présents :

Directrice générale et
secrétaire-trésorière : Heidi Lafrance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

À 19 h 15 s'est tenue une assemblée publique de consultation concernant le point suivant :

6.1 Assemblée publique de consultation projet de règlement numéro 237 modifiant le règlement de zonage 148

L'enregistrement de l'assemblée publique de consultation sera disponible sur le site internet de la Municipalité à compter du mardi 8 décembre 2020. Le procès-verbal de cette séance fait partie intégrante du présent procès-verbal.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-12-20

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous. Aucun sujet n'est ajouté.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1. Séance ordinaire du 2 novembre 2020

4. Période de questions

5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes

6. Avis de motion et règlements

6.1. Assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement numéro 237 modifiant le règlement de zonage 148

- 6.2. Adoption du second projet de règlement numéro 237 modifiant le règlement de zonage no 148 afin d'ajouter une note à la classe d'usage C-2 et d'ajouter la classe d'usage C-8 au zonage P-3

7. Administration

- 7.1. Cadeaux de Noël des employés
- 7.2. Calendrier des séances du conseil pour 2021

8. Finances

- 8.1. Comptes fournisseurs pour novembre 2020
- 8.2. Budget pour l'exercice financier 2021 – nouvelle date d'adoption des prévisions budgétaires 2021
- 8.3. Dons charitables
- 8.4. Location d'une partie de terrain sur le lot 3 318 314

9. Sécurité publique

- 9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour novembre 2020

10. Travaux publics et hygiène du milieu

- 10.1. Rapport du responsable du Service des travaux publics
- 10.2. Résolution pour la signature d'une entente avec la Ville de Québec concernant la fourniture de services en matière de traitement de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec

11. Urbanisme et environnement

- 11.1. Rapport des permis délivrés pour novembre 2020
- 11.2. Rapport de l'inspecteur municipal

12. Loisirs, culture et vie communautaire

- 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs
- 12.2. Projet de patinoire municipale phase 2 – appel d'offres public

1. MRC et dossiers régionaux

2. Affaires diverses

3. Levée de la séance

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-12-20

3.1 Séance ordinaire du 2 novembre 2020

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 2 novembre 2020.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, une séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

En vertu de l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la présente séance se tient à huis clos par vidéoconférence. En conséquence, les citoyennes et citoyens ont été invités à poser leurs questions par courriel avant la présente séance. Aucune question n'a été reçue. Les questions à la suite de la séance peuvent être envoyées par courriel au admin@munsgdv.ca jusqu'au jeudi 10 décembre 16h30.

5. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET AFFAIRES SE RAPPORTANT AUX SÉANCES PRÉCÉDENTES

Dossier 422872 – Demande d’exclusion à la Commission de protection du territoire agricole d’une partie des lots 2 196 882 et 4 396 680 pour le développement de la Phase 4 du Domaine Saint-Gabriel ainsi qu’une partie du lot 3 693 496 pour le développement de la Phase 3 du projet des Villas Saint-Gabriel compris à l’intérieur de la zone agricole protégée :

Le 22 octobre 2020, la Municipalité a participé à une rencontre publique avec la Commission de protection du territoire agricole concernant le dossier 422872 via la plateforme Zoom. Lors de cette rencontre, la Municipalité informe la Commission du désistement du Volet 1 étant une partie du lot 3 693 496 (Villas St-Gabriel – rue Morley). Le 11 novembre 2020, la Commission rendait sa décision et celle-ci rejette la demande d’exclusion en vertu de l’article 65.1 de la *Loi sur la protection du territoire agricole*.

Permission d’utilisation d’une parcelle de terrain de la Défense Nationale pour le prolongement du sentier pédestre municipal (2 196 107-2 et 3 086 041-2) :

Dans une correspondance du 15 mai 2019, la Municipalité demandait au ministère de la Défense nationale la permission d’utiliser une parcelle de terrain afin de prolonger le sentier pédestre municipal pour atteindre le boulevard Valcartier à proximité de la guérite de la base Valcartier. Dans une lettre datée du 19 novembre 2020, le ministère de la Défense nationale informe la Municipalité qu’il n’est pas en mesure d’acquiescer à cette demande. En résumé, les raisons du refus sont particulièrement pour conserver une zone tampon absorbant le bruit et la poussière. D’ailleurs, en considérant la nature dangereuse inhérente aux activités des forces armées canadiennes, il est peu recommandable de réduire la zone tampon afin de garantir la sécurité de la population avoisinante.

6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

6.1 Assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement 237 modifiant le règlement de zonage 148

Une assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement no 237 a précédé la séance du conseil régulière à 19 h 15. Celle-ci s’est tenue en vidéoconférence et sera disponible sur le site internet de la Municipalité à compter du mardi 8 décembre 2020.

Étaient présents :

Le Maire et les six conseillers municipaux; la directrice générale.

Le Maire Brent Montgomery, a invité la directrice générale, Mme Heidi Lafrance, a présenté le projet de règlement no 237.

Conformément aux dispositions de l’article 145.33 de la LAU, une assemblée publique est tenue afin de présenter la nature du projet et donner droit à toute personne intéressée à se faire entendre. Pour garantir le droit de toute personne intéressée à se faire entendre dans le contexte de la pandémie, l’assemblée publique est accompagnée d’une consultation écrite. Une présentation détaillée du projet était disponible sur le site internet de la Municipalité et les commentaires pouvaient être reçus par courriel jusqu’à la levée de l’assemblée. Aucun commentaire ou question n’a été reçu.

L’objet du règlement : Ajouter à la classe d’usage C-2 la note 2 suivante : *Seul le code 6519 (Autre service médical et de santé) est autorisé en cette zone autorisant spécifiquement les maisons d’aide à mourir; et ajouter la classe C-8 Hébergement champêtre au zonage P-3*

Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l’objet d’une demande, de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones qui lui sont contiguës, afin qu’un règlement contenant ces dispositions soit soumis à leur

approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une telle demande vise à soumettre ces dispositions à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle elles s'appliquent et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide. Une disposition qui s'applique à plus d'une zone est réputée constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à chaque zone mentionnée.

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par la majorité dans le cas où il y a moins de 21 personnes intéressées dans la zone d'où elle provient;
- Être reçue au bureau de la municipalité, au 2215, boulevard Valcartier, Saint-Gabriel-de-Valcartier, au plus tard le 8 janvier 2021, à 16 h 30. Un avis public à cet effet sera affiché le 21 décembre 2020.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité, aux heures normales de bureau. Une copie dudit second projet de règlement peut également être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

Toutes les dispositions d'un second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Après la présentation du projet de règlement, aucune question ou commentaire n'a été soulevé.

03-12-20

6.2 Adoption du second projet de règlement numéro 237 modifiant le règlement de zonage numéro 148 afin d'ajouter une note à la classe d'usage C-2 et d'ajouter la classe d'usage C-8 au zonage P-3

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 octobre 2020;

Considérant qu'un premier projet de règlement no 237 modifiant le règlement de zonage numéro 148 afin d'ajouter une note à la classe d'usage C-2 et d'ajouter la classe d'usage C-8 au zonage P-3 a été adopté à l'unanimité à la séance ordinaire du Conseil tenue le 2 novembre 2020;

Considérant qu'une assemblée de consultation publique pour présenter le projet de règlement numéro 237 s'est tenue le 7 décembre 2020 à 19h15 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant qu'une copie du second projet de règlement no 237 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement ;

Considérant que la secrétaire-trésorière mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante : Ajouter à la classe d'usage C-2 la note 2 suivante : *Seul le code 6519 (Autre service médical et de santé) est autorisé en cette zone autorisant spécifiquement les maisons d'aide à mourir; et ajouter la classe C-8 Hébergement champêtre au zonage P-3*

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le second projet de règlement no 237 modifiant le règlement de zonage numéro 148 afin d'ajouter une note à la classe d'usage C-2 et d'ajouter la classe d'usage C-8 au zonage P-3.

7. ADMINISTRATION

04-12-20

7.1 Cadeaux de Noël des employés

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'attribuer un cadeau équivalant à un montant de :

- 500 \$ aux employés permanents
- 400 \$ aux employés réguliers non permanents ayant travaillé plus de 20 heures par semaine
- 200 \$ pour les employés réguliers, à temps partiel ayant travaillé entre 10 et 20 heures par semaine
- 100 \$ aux employés réguliers à temps partiel ayant travaillé moins de 10h par semaine (Centre communautaire, Groupe de jeux, Sécurité, Club Ados, etc.). La période de référence est les 3 derniers mois.
- 50 \$ aux employés occasionnels et aux remplaçants ayant gagné moins de 1 000 \$ pendant l'année (Centre communautaire, Groupe de jeux, Sécurité, Club Ados, etc.)
- De plus, une prime de 250\$ en raison de la COVID-19 sera attribuée aux employés qui ont travaillé tout au long de la pandémie.

05-12-20

7.2 Calendrier des séances du conseil pour 2021

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 19 h 30 :

11 janvier
1 février
1 mars
12 avril
3 mai
7 juin
5 juillet
2 août
13 septembre
4 octobre
15 novembre
6 décembre

8. FINANCES

06-12-20

8.1 Comptes fournisseurs pour le mois de novembre 2020

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de novembre 2020;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tel que certifié par la secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de novembre 2020 totalisant la somme de 272 525,36 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

07-12-20

8.2 Budget pour l'exercice financier 2021 – nouvelle date d'adoption des prévisions budgétaires 2021

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires doivent être préparées pour 2021;

ATTENDU QUE les coûts d'un nombre important de travaux et de compensations à être reçus en 2021 demeurent à être confirmés;

ATTENDU QU'à la séance ordinaire de novembre 2020 les élus ont adopté la résolution no 061120 stipulant que les prévisions budgétaires pour 2021 seraient adoptées le 27 janvier 2021;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC de janvier 2021 se tiendra le 27 janvier 2021 et que le maire Brent Montgomery doit y assister;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'abroger la résolution 061120 et d'adopter les prévisions budgétaires pour 2021 le 26 janvier 2021 à 19 h.

08-12-20

8.3 Dons charitables

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE faire un don de 75 \$ à chacun des organismes suivants :

- Centraide Québec;
- Fondation des maladies du cœur;
- Association pulmonaire du Québec;
- Société Canadienne du Cancer;
- L'Armée du Salut;
- Le Centre de prévention du suicide du Québec;
- Fondation des étoiles.

DE faire un don de 500 \$ aux organismes suivants :

- Programme de réhabilitation Fraser
- Fondation Roger Lamont pour les paniers de Noël locaux
- Fonds de bienfaisance Byron McBain
- Fondation des Amis du Jeffery-Hale – Saint Brigid's

DE faire un don de 1 000 \$ à l'organisme suivant :

- Popote et Multi-Services

09-12-20

8.4 Location d'une partie de terrain sur le lot 3 318 314

ATTENDU QUE la Municipalité explore depuis un certain temps la possibilité d'implanter un écocentre public sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire avoir ses propres installations pour une meilleure autonomie et une gestion plus efficace;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le Maire Brent Montgomery et Heidi Lafrance, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer un bail de location avec les propriétaires du lot 3 318 314 d'une durée de 10 ans pour la location d'une partie dudit lot afin d'y ériger un écocentre public pour les besoins de la Municipalité. Le bail prendra effet le 1^{er} avril 2021.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**9.1 Rapport d'activités de la CAUCA pour novembre 2020**

Un total de 18 appels a été reçu pendant le mois de novembre 2020 :

12	Médical
1	Accident
0	Alarme incendie
0	Fausse alarme
5	Divers
0	Travaux publics – urgence

10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**10.1 Rapport du Responsable du Service des travaux publics – M. Dany Laberge**

M. Laberge a déposé son rapport à la directrice générale avant la séance tenante. En voici un résumé :

10-12-20

Modernisation du système de communication radio :

ATTENDU QUE le système de communication radio de la Voirie et du Service de sécurité incendie doit être actualisé afin que les deux services puissent cohabiter sans interruption de part et d'autre;

ATTENDU QUE M. Dany Laberge a demandé des soumissions à trois compagnies distinctes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE commander les équipements nécessaires pour moderniser le réseau actuel au plus bas soumissionnaire étant Novicom pour une somme de 19 062,81 \$ incluant les taxes.

11-12-20

10.2 Résolution pour la signature d'une entente intermunicipale avec la Ville de Québec concernant la fourniture de services en matière de traitement de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec

ATTENDU QUE la Municipalité a fait part à la Ville de Québec de son intérêt à conclure une entente intermunicipale relative à la fourniture d'un regroupement de certains services en matière de gestion et de traitement des matières résiduelles, soit les matières recyclables, les résidus alimentaires, lorsque disponible et l'incinération des déchets;

ATTENDU QUE la Municipalité désire conclure avec la Ville de Québec une entente intermunicipale de façon à apporter les déchets à l'incinérateur de la Ville et, à compter de la mise en service des équipements de traitements des résidus alimentaires du Centre de biométhanisation municipal, les résidus alimentaires;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le Maire Brent Montgomery et Heidi Lafrance, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer une entente intermunicipale avec la Ville de Québec concernant la fourniture de services en matière de traitement de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec. Cette entente d'une durée de 10 ans prendra effet le 1^{er} janvier 2021.

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11.1 Rapport des permis délivrés pour le mois de novembre 2020

Un total de 9 permis ont été délivrés pour le mois de novembre 2020 :

1	Nouvelle résidence
2	Bâtiment complémentaire
3	Installation septique
1	Puits
2	Abattage d'arbres

11.2 Rapport de l'Inspecteur municipal – Stacy Gagné

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs – Mme Pamala Laberge

Mme Laberge a déposé son rapport à la directrice générale avant la séance tenante. En voici un résumé :

Activités communautaires de Noël :

Calendrier de l'avent – 13 décembre : Rallye en auto et visite du père Noël au Centre communautaire

Il y aura une distribution de surprises pour les aînés de la Municipalité avec le nom de diverses ressources disponibles (repas, accompagnement, visite d'amitié, etc.)

Tout le mois de décembre : sentier municipal animé et capsules vidéo éducatives pour Noël avec la lutine Étincelle (sciences, arts et contes animés)

21-22 décembre : Préparation et distribution des paniers de Noël

Activités de sports et loisirs :

Aucune activité n'a repris son cours et aucune programmation n'est faite pour janvier 2021. Nous sommes toujours en attente des directives du ministère de la Santé publique.

Patinoire municipale :

L'ouverture de la patinoire est prévue dès que la température le permet selon les directives qui sont émises par la Santé publique. En raison de la pandémie et pour maximiser la capacité d'utilisation des surfaces de glace et permettre à un maximum de citoyens d'en profiter, seulement le patinage libre sera autorisé pour une période indéterminée (hockey et rondelles interdites).

Patinoire : maximum de 25 personnes

Sentier de patinage : maximum 25 personnes

À NOTER : Les usagers devront respecter les consignes de sécurité des préposés sur place en tout temps suivant les recommandations évolutives de la Santé publique.

12.2. Projet de patinoire municipale phase 2 – appel d'offres public

ATTENDU QUE la construction de la phase 1 de la patinoire est complétée;

ATTENDU QUE la volonté des élus est de construire la phase 2 en 2021 pour profiter de ce nouvel espace multifonctionnel le plus rapidement possible;

ATTENDU QUE BBC Architectes et WSP Ingénieurs ont travaillé conjointement pour réaliser les plans et devis pour la construction de la phase 2 soit la construction d'un toit pour recouvrir la patinoire;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lancer un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en décembre 2020 pour la construction de la phase 2 de la patinoire extérieure municipale (le préau) au printemps 2021. L'ouverture des soumissions devrait se faire au début de l'année 2021.

13. MRC ET DOSSIERS RÉGIONAUX

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que le conseil des maires de la MRC a eu lieu le 25 novembre 2020.

Budget MRC :

Le conseil des maires de la MRC a adopté un budget de 2 620 480 \$ pour l'année fiscale 2021. Ceci se compare à une enveloppe budgétaire de 2 598 477 \$ pour l'année 2020.

La part des coûts pour Saint-Gabriel-de-Valcartier s'élève à 11,94% pour 2021 comparativement à 12,06% pour l'année 2020. Ce calcul est basé sur la richesse foncière de la Municipalité.

Comités de la MRC :

M. le Maire, Brent Montgomery a été nommé aux comités suivants de la MRC :

- Comité consultatif agricole
- Sécurité publique
- Conseil d'administration de la Société de développement économique
- Comité des dossiers métropolitains et d'aménagement du territoire
- Transport

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 27 janvier 2021 à 19h.

14. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 19 h 55.

Brent Montgomery
Maire

Heidi Lafrance
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.